

et transformé. Le homard congelé ou transformé peut être manipulé de la même façon que les autres fruits de mer, tandis que la chaîne de distribution des homards vivants est particulière et peut comporter plusieurs étapes -- du pêcheur au négociant ou à l'acheteur, puis au grossiste, sauf si le négociant est lui-même grossiste. Les grossistes et les courtiers vendent à leur tour aux magasins de détail ou aux restaurants. Les pêcheurs vendent aussi directement aux grossistes ou aux consommateurs. Le camion est le mode de transport le plus couramment utilisé pour expédier le homard vers le nord-est des États-Unis. Par ailleurs, Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International ont une vaste expérience du transport de homard vivant, surtout à destination de l'Europe et du Japon.

En 1989, 70 p. 100 des exportations canadiennes de homard étaient destinées aux États-Unis, 24 p. 100 à l'Europe et 5 p. 100 au Japon (Tableaux 3 et 4). Environ 78 p. 100 des exportations canadiennes de homard vivant se faisaient en direction des États-Unis, Boston étant de loin la principale destination initiale. Les principaux marchés européens pour le homard vivant sont (par ordre d'importance) la France, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni. En France, le homard est un produit fin, consommé particulièrement à l'occasion des fêtes de fin d'année.⁹ Selon certains, l'industrie canadienne fait face à une vive concurrence de la part des producteurs américains sur ces marchés.¹⁰ L'Europe constitue pour le Canada le plus grand marché de "sacs à homard congelé", dont les producteurs canadiens ont le monopole. À l'exception du homard congelé entier, les États-Unis sont la principale destination de tous les produits transformés.

La valeur des exportations canadiennes de homard vivant vers les États-Unis a augmenté progressivement pour atteindre un sommet de 150,4 millions de dollars en 1987, mais elle a ensuite fléchi, passant à environ 119,4 millions en 1989 (l'année la plus récente pour laquelle il existe des statistiques définitives). La valeur des expéditions vers l'Europe a, par contre, plus que doublé entre 1985 et 1989; quant aux exportations vers le Japon, elles ont plus que triplé au cours de la même période. Globalement, la valeur des exportations de homard transformé n'a cessé de s'accroître jusqu'à ce que le marché enregistre un fléchissement général en 1989.

⁹ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, La promotion commerciale et l'avenir du marché concernant les fruits de mer de l'Île-du-Prince-Édouard, présentation à la Conférence provinciale sur les pêches, O'Leary, Î.-P.-É., 8 au 9 mars 1990; Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Direction des pêches, France : directives à l'usage des exportateurs de poisson canadiens 1990-1991, p. 18.

¹⁰ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Direction des pêches, Le homard canadien: l'offre, Première conférence sur le homard canadien: Canada House, le 12 octobre 1989, p. 13.